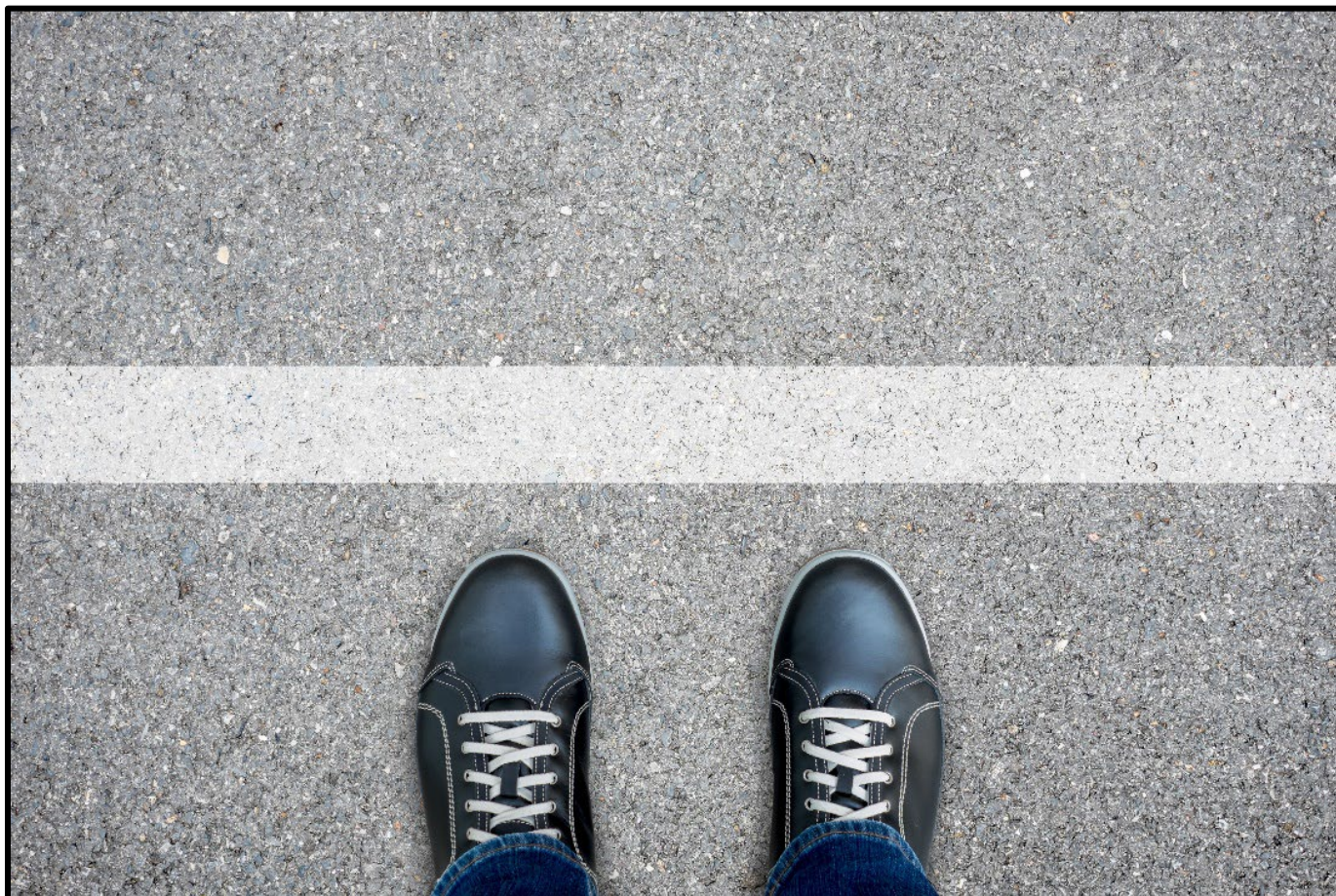


Module 2 – La liberté d’expression a des limites



FICHE DE L'ÉLÈVE

A. Les opinions impopulaires



Citation

- « [L]a liberté d’expression est la garantie que nous pouvons communiquer nos pensées et nos sentiments, **de façon non violente**, sans crainte de la censure. »

Source : Arrêt *Irwin Toy*

VRAI ou FAUX ?

- 1) Les formes d’expression déplaisantes ne sont pas protégées par la liberté d’expression (par exemple, une expression déplacée).
- 2) La société canadienne tolère les formes d’expression impopulaires.
- 3) La liberté d’expression est absolue, c’est-à-dire que le gouvernement ne peut jamais limiter ta liberté d’expression.
- 4) Les opinions adoptées par la majorité des personnes sont celles qui ont le plus besoin d’être protégées par la liberté d’expression.

B. Les limites de la liberté d’expression

B.1. Réfléchis sur ton expression

Est-ce que tu as le droit de t’exprimer en tout temps peu importe le contexte ?

Explique ta réponse.

Réponse :



Parmi les formes d’expression suivantes, lesquelles sont illégales au Canada ?

(A) l’art engagé

(B) la diffamation

(C) voter

(D) une lettre ouverte

(E) une musique revendicatrice

(F) le vandalisme

(G) critiquer le gouvernement

(H) la publicité

(I) l’incitation à la haine

(J) une opinion impopulaire

(K) une pétition

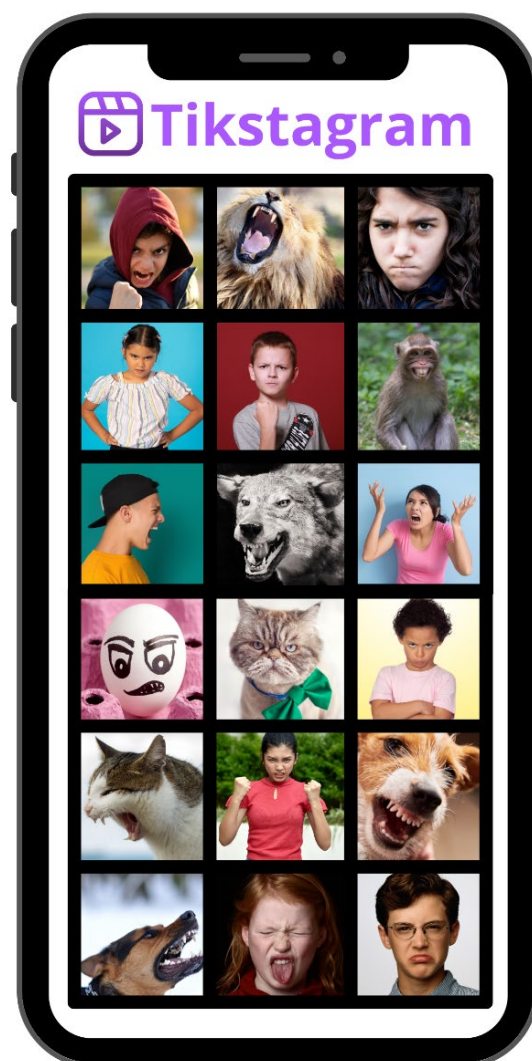
(L) partager ses opinions politiques

Réponse :

Selon toi, quelle est la meilleure option quand tu vois un message haineux en ligne ? Explique ton choix.

- A) Répliquer son désaccord et son opposition avec le message haineux
- B) Ignorer le message haineux
- C) Signaler le discours haineux sur la plateforme
- D) Options A et C

Réponse :



La citoyenneté numérique

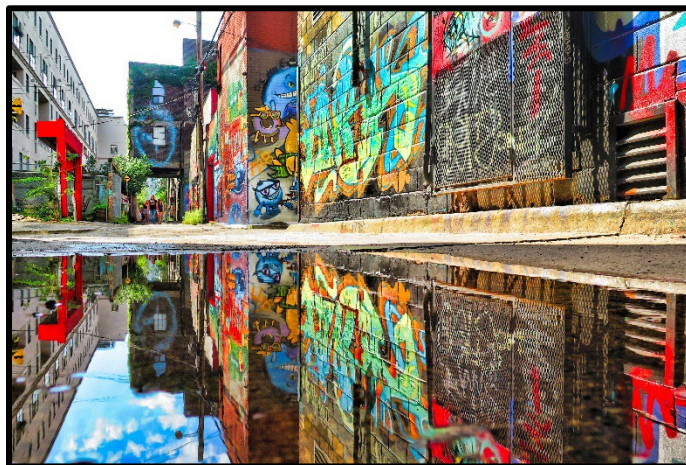
« Voici quelques exemples de la manière dont nous pouvons tous être des citoyens numériques responsables et contribuer à bâtir un meilleur monde virtuel.

Empathie et renforcement des communautés

- Je me rappelle qu’il y a une vraie personne derrière l’écran.
 - Je tends la main pour aider si je vois quelqu’un se faire intimider en ligne.
 - Je fais une pause avant de faire quoi que ce soit lorsque je suis en colère.
 - Si je suis en conflit avec une personne que je connais en ligne, j’en parle avec elle en personne.
 - Je m’oppose à la haine et aux préjugés dont je suis témoin en ligne.
 - Je signale les incidents de haine et de harcèlement dont je suis témoin en ligne.
 - Je dépose une plainte auprès des plateformes et des annonceurs si je les vois inciter à la haine.
 - Je m’exprime pour façonner les valeurs de mes communautés en ligne. »
-

Source : HabiloMédias

B.2. Une question de contexte...



Situation	LÉGAL ou ILLÉGAL ?
1. Peindre un graffiti sur un monument public.	<input type="text"/>
2. Utiliser de la peinture en aérosol pour faire une œuvre d’art sur une toile que tu vas accrocher dans ta chambre.	<input type="text"/>
3. Peindre un graffiti à un endroit désigné par la municipalité pour l’expression artistique.	<input type="text"/>
4. Peindre un graffiti ayant un message haineux sur le mur de l’école.	<input type="text"/>
5. Se faire arrêter après avoir peint un graffiti sur un banc de parc.	<input type="text"/>

C. À retenir – Glossaire

Expression	Définition
Absolu	Qui est total et sans limites.
Censure	Interdire tout ou partie d’une communication quelconque.
Diffamation	Une communication fausse, exprimée publiquement, et qui a pour but de nuire à la réputation de quelqu’un sans justification ni excuse justifiable.
Groupe identifiable	Un groupe de personnes qui se différencie des autres par la couleur, la race, la religion, l’origine nationale ou ethnique, l’âge, le sexe, l’orientation sexuelle, l’identité ou l’expression de genre ou la déficience mentale ou physique.
Incitation à la haine	Pousser quelqu’un à détester un groupe identifiable à l’extrême.
Message haineux	Communication publique qui invite à détester un groupe pour des caractéristiques personnelles, comme sa religion, son sexe, son orientation sexuelle ou son origine ethnique.
Opinion impopulaire	Une opinion qui déplaît à la majorité des personnes ou à un certain groupe de personnes.
Vandalisme	Le vandalisme est le fait de détruire ou de détériorer un bien.

**Besoin d’aide ?**

Lorsqu’une discussion t’affecte, tu peux appeler : **Jeunesse, J’écoute** en tout temps, peu importe le jour et l’heure. Jeunesse, J’écoute offre un service de soutien gratuit, sans jugement et confidentiel, peu importe ton problème. Pour plus d’information :

- Envoie le mot PARLER au 686868.
 - Appelle le 1-800-668-6868.
-

D. Bibliographie

Vous souhaitez faire des recherches complémentaires ?

Faites attention à vos sources ! Le droit peut varier d’une province ou d’un territoire à l’autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visitez : www.CliquezJustice.ca
- Pour une définition simple de termes juridiques, visitez : www.cliquezjustice.ca/glossaire

HabiloMédias, « Qu’est-ce que la citoyenneté numérique ? ». En ligne : <https://habilomedias.ca/litt%C3%A9rature-num%C3%A9rique-et-%C3%A9ducation-aux-m%C3%A9dias/informations-g%C3%A9n%C3%A9rales/principes-fondamentaux-de-la-litt%C3%A9rature-aux-m%C3%A9dias-num%C3%A9riques/qu%E2%80%99est-ce-que-la-citoyennet%C3%A9-num%C3%A9rique>.

Cette ressource a été créée par l’Association des juristes d’expression française de l’Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2023 Association des juristes d’expression française de l’Ontario

ajef  Association des juristes
d’expression française
de l’Ontario